Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260226-D202602018-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 26 février 2026

Objet de la délibération
CONVENTION OFFRE DE CONCOURS DE LA SOCIETE EUREDEN IMPLANTATION DE POTEAU INCENDIE

Le vingt-six février deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf février deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :
Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Tiphaine SIRET , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Anne-Laure LE DOUSSAL pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ, Gwendal HENRY pouvoir à Yves GUYOT, Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Peggy CACLIN désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Techniques et du Numérique **N° 2026.02.018**

Rapporteur : Joël TRÉCANT

La commission d'arrondissement ERP de Lorient, chargée du contrôle des établissements recevant du public, a réalisé une visite périodique le 27 mars 2025 au sein du magasin Point Vert implanté dans la ZAC du PARCO. Dans son procès-verbal du 15 mai 2025, elle prescrit au propriétaire plusieurs mesures relatives à la protection contre l'incendie, conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations du service départemental d'incendie et de secours.

En réponse à ces obligations, la société EUREDEN sollicite la commune d'Hennebont pour l'installation d'un poteau incendie sur le domaine public, à proximité immédiate de son établissement.

Après confirmation de la faisabilité technique de l'implantation, la Ville d'Hennebont précise, au travers d'une convention d'offre de concours, les modalités d'installation et de financement du nouvel équipement.

Cette convention stipule que la pose du poteau incendie sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale par un prestataire habilité. La commune en deviendra propriétaire et assurera son entretien ainsi que sa maintenance.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260226-D202602018-DE

La commune a budgétisé au titre de l'exercice 2026 une enveloppe de 7 734,53 € TTC.

Les travaux d'installation sont prévus avant l'été 2026.

Le financement de l'opération incombera à la société Eureden, qui s'engage à rembourser Intégralement à la Ville d'Hennebont, maître d'ouvrage, le coût d'acquisition et d'installation selon les modalités prévues dans la convention.

Cette convention d'«offre de concours» permet de réaliser les travaux requis pour installer un dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI), visant notamment l'établissement privé recevant du public Point Vert.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2225-2 et L2225-3,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L332-8,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 02 février 2026,
Vu l'avis de la Commission « Ville » en date du 11 février 2026,
Vu la convention portant accord d'offre de concours pour installation d'un poteau incendie,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la convention d'offre de concours avec l'entreprise EUREDEN, propriétaire de l'enseigne point Vert à Hennebont pour la mise en place d'un nouveau poteau incendie ci-jointe,
- ➔ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer et prendre toutes les dispositions pour la mise en œuvre de cette convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,



Signé par : Michèle DOLLÉ
Date : 05/03/2026
Qualité : MAIRE DE HENNEBONT

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr